|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Révision 1 duDocument C24/99-F** |
| **4 juin 2024** |
| **Original: espagnol** |
|  |  |
| Contribution du Mexique, du Panama (République du), du Paraguay (République du) et de la République dominicaine |
| PARTICIPATION DES JEUNES ET INITIATIVES POURLA JEUNESSE À L'UIT |
| **Objet**Les Administrations du Mexique, du Panama, du Paraguay et de la République dominicaine invitent le Conseil à examiner les présentes propositions visant à accroître la participation des jeunes aux initiatives organisées par l'UIT et aux programmes existants.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **examiner** ces propositions et à en **débattre**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références***Résolution* [*198 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-198-F.pdf)*, Résolution* [*154 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-154-F.pdf)*, Résolution*[*184 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-184-f.pdf)*, Résolution* [*175 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-175-f.pdf) *et Résolution*[*25 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-025-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Document* [*C24/31*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0031/fr) *du Conseil* |

Introduction

Dans sa Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022), intitulée "Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication", la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que les préoccupations relatives aux jeunes soient prises en compte dans les programmes de travail, les méthodes de gestion et les activités de développement des ressources humaines de l'UIT, et de soumettre chaque année au Conseil un rapport écrit décrivant les progrès réalisés.

Considérations générales

Afin de se conformer à la Résolution 198 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, l'Union a élaboré et adopté en 2020 la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse, qui vise à améliorer le quotidien des jeunes du monde entier et à garantir leur participation effective à l'UIT en tant qu'acteurs essentiels de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

À sa session de 2023, le Conseil de l'UIT a en outre déclaré dans ses conclusions qu'il fallait donner aux jeunes les moyens de faire part de leurs expériences et d'approfondir leur compréhension des télécommunications et des TIC. Il a été souligné que les jeunes devaient être associés à la conception, à l'organisation et au choix des thèmes du prochain Sommet de la jeunesse, et qu'il fallait encourager et permettre la participation des jeunes de toutes les régions à cette manifestation.

Les administrations à l'origine de la présente proposition prennent acte des initiatives et mécanismes mis en place par l'Union afin d'accroître la participation et l'engagement des jeunes à ses activités par le biais de programmes tels que le Programme des jeunes professionnels (UIT-YPP), l'Équipe spéciale pour la jeunesse (UIT-YTF) et l'initiative *Generation Connect*.

Les administrations à l'origine de la présente proposition se félicitent tout particulièrement de cette dernière initiative, qui s'attache en priorité à faire entendre les voix des jeunes sur les questions liées aux TIC en les invitant à participer à des initiatives en ligne et hors ligne et, ce faisant, permet de mettre en lumière les préoccupations des jeunes et de porter leur voix dans le dialogue sur le développement du numérique.

Pour finir, il a été demandé aux États Membres et aux Membres de Secteur de continuer d'appuyer les initiatives destinées à promouvoir la participation des jeunes, en particulier la Stratégie pour la jeunesse et l'initiative *Generation Connect*, par des contributions volontaires et en nature.

En vue de la session de 2024 du Conseil, le Secrétariat général a présenté son rapport intitulé "Participation des jeunes et initiatives pour la jeunesse à l'UIT" (Document [C24/31](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0031/fr)), dans lequel sont décrits les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'initiatives concernant la participation des jeunes. Il y est en particulier fait état de la mise sur pied, par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) en collaboration avec les États Membres, d'une nouvelle cohorte de représentants des groupes pour la jeunesse de l'initiative *Generation Connect*, afin de renforcer le dialogue avec les États Membres de l'UIT dans le cadre de cette initiative.

Propositions

Les administrations à l'origine de la présente proposition reconnaissent qu'il est important de donner aux jeunes des moyens d'agir et de prendre part au développement du numérique dans le monde. Il sera toutefois nécessaire, si l'on souhaite parvenir à ce que tous les jeunes participent activement aux activités et initiatives mises en place par l'Union, de renforcer et de déployer des initiatives et des programmes au niveau régional et de les mettre en œuvre d'une façon équitable dans les six langues de l'Union. Il faudra également que ces initiatives soient inclusives et cherchent à faire participer toutes les couches de la population, y compris les jeunes porteurs de handicap et les jeunes issus de communautés autochtones.

Il conviendra pour cela de prendre en compte la Résolution 154 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, dans laquelle cette dernière reconnaît l'importance primordiale du multilinguisme et s'engage à le mettre en œuvre à travers l'utilisation de ses six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) sur un pied d'égalité dans toutes ses activités, dans la limite des ressources disponibles.

Le multilinguisme est une valeur fondamentale et un principe fondateur de l'Organisation des Nations Unies, qui concourt à la réalisation de ses objectifs et garantit la participation des États Membres sur un pied d'égalité.

La barrière de la langue peut être l'un des plus gros freins à la participation des jeunes. Les administrations à l'origine de la présente proposition ont constaté que les jeunes qui ne connaissent qu'une seule langue pouvaient se heurter à des obstacles dans leur participation aux initiatives de l'UIT, voire en être totalement exclus. Il ressort de ce constat une certaine inégalité de traitement pour ce qui est de la participation active aux manifestations et aux discussions internationales.

De même, pour que les initiatives soient pleinement représentatives de toutes les couches de la population, il importe de viser la participation inclusive des jeunes porteurs de handicap et des jeunes issus des communautés autochtones, dans le but de faciliter leur inclusion numérique et de recueillir directement leurs points de vue (qui pourront être inclus dans les résultats finals des initiatives), ou de permettre aux pays sous-représentés à l'UIT de participer, en tenant compte de leur expérience et de leurs connaissances spécialisées, conformément à la Résolution 184 (Rév. Bucarest, 2022) et à la Résolution 175 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires. Au vu de ce qui précède, les administrations à l'origine de la présente proposition réaffirment l'importance de la mise en œuvre de la Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP et proposent:

1) que le Secrétariat de l'UIT charge le Directeur du BDT de maintenir et de renforcer l'engagement et la participation des jeunes, en mettant particulièrement l'accent sur la participation régionale, afin de contribuer à la réalisation des objectifs principaux de l'Union; et d'encourager la participation des jeunes à ses programmes, manifestations et activités, conformément au point 2 du *décide* de la Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022);

2) que le Secrétariat de l'UIT – les administrations à l'origine de la présente proposition jugeant ce point indispensable – crée des conditions propices à l'organisation d'un plus grand nombre d'initiatives locales et régionales visant la participation des jeunes, en tenant compte des contraintes linguistiques et budgétaires et en encourageant l'inclusion des jeunes des communautés autochtones, afin d'appuyer la réalisation du point 1 du *décide* de la Résolution 154 (Rév. Bucarest, 2022) et d'en renforcer la mise en œuvre;

3) que le Secrétariat de l'UIT étudie la possibilité d'assurer un service d'interprétation dans les six langues officielles de l'Union lors des manifestations régionales concernant les initiatives pour la jeunesse telles que *Generation Connect*, dans la mesure du possible et en tenant compte des spécificités linguistiques des régions de l'UIT, afin d'encourager la participation des jeunes et d'améliorer leur compréhension des activités liées à ces initiatives;

4) que le Secrétariat de l'UIT continue d'inviter les États Membres à mettre en place les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour encourager les jeunes à participer aux activités de l'UIT (en particulier les jeunes porteurs de handicaps ou ayant des besoins particuliers), afin d'accroître l'inclusivité et d'incorporer une pluralité de points de vue dans les espaces et les forums des initiatives destinées à la jeunesse, et renforcer ainsi la mise en œuvre du point 1 du *décide* de la Résolution 175 (Rév. Bucarest, 2022);

5) que le Secrétariat de l'UIT prie instamment les États Membres et les organisations régionales d'encourager les programmes de mentorat conçus pour optimiser la participation des jeunes aux manifestations régionales et internationales. Ces programmes devraient viser à doter les jeunes des compétences et connaissances dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de fonctions de direction ou de décision. En outre, il est recommandé que ces initiatives soient élaborées en collaboration avec des entités du secteur de l'éducation et des organisations œuvrant en faveur des jeunes afin de garantir une approche globale et durable en matière de formation des jeunes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_